

Inventiva annonce la finalisation de la restructuration des BSA BEI à la suite de l'émission des Nouveaux BSA BEI

Daix (France), New York City (New York, États-Unis), le 9 juillet, 2026 – [Inventiva](#) (Euronext Paris et NASDAQ : [IVA](#)) (« **Inventiva** » ou la « **Société** »), société biopharmaceutique spécialisée dans le développement d'une thérapie orale pour le traitement de la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (« **MASH** »), a le plaisir d'annoncer aujourd'hui la réalisation de la dernière étape des opérations précédemment annoncées le 2 juin 2026 (l'« **Opération Combinée** »), à la suite de l'émission d'environ 15,7 millions de nouveaux bons de souscription d'actions (les « **Nouveaux BSA BEI** ») au profit de la Banque Européenne d'Investissement (la « **BEI** ») et la remise à la Société, en vue de leur annulation, de l'ensemble des BSA restants initialement émis au profit de la BEI en janvier 2024 (les « **BSA BEI Initiaux Tranche B** ») qui n'avaient pas été rachetés dans le cadre de l'Opération Combinée.

Andrew Obenshain, Directeur général d'Inventiva, a déclaré : « *La finalisation de cette restructuration des BSA de la BEI constitue une étape importante dans le renforcement de la structure du capital d'Inventiva et dans l'amélioration de l'alignement avec nos actionnaires. En remplaçant les BSA BEI historiques restants par un des bons de souscriptions simplifiés qui ne comportent plus de mécanismes contractuels spécifiques de protection anti-dilutive, nous avons éliminé une source potentielle d'incertitude et de dilution futures. Cette réalisation, conjuguée au refinancement plus large précédemment annoncé, offre à Inventiva une flexibilité financière accrue alors que nous poursuivons le développement de lanifibranor, notre agoniste pan-PPAR expérimental pour le traitement de la MASH.* »

L'émission des Nouveaux BSA BEI s'inscrit dans le cadre de l'opération globale de refinancement précédemment annoncée par la Société et marque l'aboutissement de la restructuration des BSA de la BEI, étape importante dans le cadre des efforts plus larges de la Société visant à refinancer et à optimiser sa structure de capital. Cette étape fait suite au remboursement intégral des Prêts BEI ainsi qu'au rachat et à l'annulation de tous les BSA émis au profit de la BEI en novembre 2022 (les « **BSA BEI Initiaux Tranche A** »), et, ensemble avec les BSA BEI Initiaux Tranche B, les « **BSA BEI Initiaux** ») et d'une partie des BSA BEI Initiaux, précédemment annoncés. Les Nouveaux BSA BEI ont été émis afin de remplacer des BSA BEI Initiaux Tranche B qui n'avaient pas été rachetés dans le cadre de l'Opération Combinée, qui ont à présent été remis à la Société en vue de leur annulation.

Émission des Nouveaux BSA BEI

Le 9 juillet 2026, conformément au contrat-cadre conclu avec la BEI le 1^{er} juin 2026 précédemment annoncé et à la suite de l'autorisation accordée par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Mixte tenue le 30 juin 2026, le Directeur Général de la Société a approuvé l'émission de 15 677 573 Nouveaux BSA BEI au profit de la BEI ainsi que la conclusion d'un contrat de souscription avec la BEI encadrant cette émission.

Les Nouveaux BSA BEI ont été émis à un prix de souscription de 0,01 € par BSA. Chaque Nouveau BSA BEI donne droit à son porteur de souscrire à une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice de 0,01 € par Nouveau BSA BEI. Si tous les Nouveaux BSA BEI étaient exercés, ils représenteraient environ 6,5 % du capital social actuel de la Société (sur une base non-diluée).

Les Nouveaux Bons EIB ne bénéficient pas de mécanismes contractuels spécifiques de protection anti-dilutive ni de l'option de vente dont bénéficiaient les BSA BEI Initiaux, ce qui simplifie la structure du capital de la Société et réduit la dilution potentielle future.

Les Nouveaux BSA BEI ne feront l'objet d'aucune admission à la cote ni à la négociation sur un marché et ne seront pas éligibles au règlement-livraison via Euroclear. Ils seront émis sous la forme nominative et seront librement cessibles à compter de l'ouverture de la période d'exercice, conformément à leurs termes et conditions.

Les Nouveaux BSA BEI expireront le 4 janvier 2036 (la « **Date d'Échéance** ») et sont exerçables à compter du 30 août 2026, et jusqu'à leur Date d'Échéance.

Pour des informations concernant l'Opération Combinée, il convient de se reporter au communiqué de presse de la Société en date du 2 juin 2026. L'émission des Nouveaux BSA BEI ne modifie pas les informations concernant les ressources de trésorerie de la Société précédemment communiquées par la Société dans ce communiqué.

Annulation des Bons de Souscription EIB de Tranche B Restants

Lors de la souscription des Nouveaux BSA BEI, la BEI a irrévocablement remis, en vue de leur annulation, l'intégralité des BSA BEI Initiaux Tranche B qui n'avaient pas été rachetés dans le cadre de l'Opération Combinée, représentant 2 444 654 BSA BEI Initiaux Tranche B.

Cette annulation fait suite au rachat et à l'annulation par la Société, de l'ensemble des 2 266 023 BSA BEI Initiaux Tranche A et de 700 000 BSA BEI Initiaux Tranche B le 12 juin 2026, dans le cadre de l'Opération Combinée.

Impact sur la structure du capital

L'émission des Nouveaux BSA BEI constitue une étape clé dans la simplification de la structure du capital d'Inventiva. En remplaçant les BSA BEI Initiaux Tranche B qui n'avaient pas été rachetés lors de l'Opération Combinée par de nouveaux bons de souscription ne comportant plus de mécanismes contractuels spécifiques de protection anti-dilution, la Société réduit le risque de dilution future en ce qui concerne les BSA émis à la BEI.

Le capital social de la Société après annulation BSA Tranche B BEI restants et l'émission des Nouveaux BSA BEI est le suivant :

| Actionnaires | Base actionnariale au 9 juillet 2026 | | | |
|--|--------------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| | Base non-diluée | | | |
| | Nombre d'actions | % du capital social | Nombre de droits de vote | % de droits de vote |
| Frédéric Cren | 5 878 891 | 2,5% | 5 878 891 | 2,4% |
| Pierre Broqua | 3 769 388 | 1,6% | 7 393 388 | 3,0% |
| Invus | 16 064 813 | 6,8% | 16 064 813 | 6,6% |
| Sofinnova | 15 186 473 | 6,4% | 19 086 050 | 7,8% |
| Andera Partners | 15 929 476 | 6,7% | 15 929 476 | 6,5% |
| SAMSARA | 14 660 194 | 6,2% | 14 660 194 | 6,0% |
| Eventide | 10 368 517 | 4,4% | 10 368 517 | 4,2% |
| BVF Partners L.P. | 10 949 499 | 4,6% | 10 949 499 | 4,5% |
| DEEPTRACK | 10 825 250 | 4,6% | 10 825 250 | 4,4% |
| Sous-total - 5%+ actionnaires | 93 984 222 | 39,8% | 97 883 799 | 40,0% |
| Administrateurs (non exécutifs) | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Salariés et Consultants | 2 561 170 | 1,1% | 3 324 183 | 1,4% |
| Banque Européenne d'Investissement | - | 0,0% | - | 0,0% |
| BlackRock Claret | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Actions autodétenues (contrat de liquidité) | 45 374 | 0,0% | - | 0,0% |
| Flottant | 130 041 157 | 55,0% | 130 041 157 | 53,2% |

| | | | | |
|--------------|--------------------|-------------|--------------------|-------------|
| Total | 236 280 202 | 100% | 244 521 418 | 100% |
|--------------|--------------------|-------------|--------------------|-------------|

| Actionnaires | Base actionnariale au 9 juillet 2026 | | | |
|--|--------------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| | Base diluée | | | |
| | Nombre d'actions | % du capital social | Nombre de droits de vote | % de droits de vote |
| Frédéric Cren | 8 833 224 | 2,0% | 8 833 224 | 2,0% |
| Pierre Broqua | 4 239 523 | 1,0% | 7 863 523 | 1,8% |
| Invus | 22 731 479 | 5,2% | 22 731 479 | 5,1% |
| Sofinnova | 16 699 805 | 3,9% | 20 599 382 | 4,7% |
| Andera Partners | 21 462 809 | 4,9% | 21 462 809 | 4,9% |
| SAMSARA | 23 796 941 | 5,5% | 23 796 941 | 5,4% |
| Eventide | 14 921 850 | 3,4% | 14 921 850 | 3,4% |
| BVF Partners L.P. | 37 650 236 | 8,7% | 37 650 236 | 8,5% |
| DEEPTRACK | 20 825 249 | 4,8% | 20 825 249 | 4,7% |
| Sous-total - 5%+ actionnaires | 158 088 369 | 36,5% | 161 987 946 | 36,7% |
| Administrateurs (non exécutifs) | 15 898 116 | 3,7% | 15 898 116 | 3,6% |
| Salariés et Consultants | 18 067 256 | 4,2% | 18 830 269 | 4,3% |
| Banque Européenne d'Investissement | 15 677 573 | 3,6% | 15 677 573 | 3,5% |
| BlackRock Claret | 8 903 039 | 2,1% | 8 903 039 | 2,0% |
| Actions autodétenues (contrat de liquidité) | 45 374 | 0,0% | - | 0,0% |
| Flottant | 203 855 963 | 47,0% | 203 855 963 | 46,1% |
| Total | 433 608 437 | 100% | 441 849 653 | 100% |

À propos d'Inventiva

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans la recherche et développement de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de patients atteints de la MASH. La Société évalue actuellement le lanifibranor dans le cadre de l'étude clinique pivot de phase 3 pour le traitement de patients adultes atteints de la MASH, une maladie hépatique chronique courante et progressive.

Inventiva est une société cotée sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris (symbole : IVA, ISIN : FR0013233012) et sur le Nasdaq Global Market aux États-Unis (symbole : IVA).
<https://www.inventivapharma.com>

Contacts

Media Relations

Pascaline Clerc: media@inventivapharma.com

Mark Corbae: inventivapr@icrhealthcare.com

Investor Relations

David Nikodem: IR@inventivapharma.com

Patricia L. Bank: patti.bank@icrhealthcare.com

Note spéciale aux déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens des dispositions de "safe-harbor" du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, les attentes d'Inventiva quant à savoir si, quand et dans quelle mesure les titres émis dans le cadre de l'Opération Combinée, y compris les nouveaux BSA BEI, ainsi que tout autre instrument dilutif, pourront être exercés, et par quels porteurs, en ce qui concerne l'accroissement de sa flexibilité financière résultant de la restructuration des BSA BEI et de l'Opération Combinée dans son ensemble, les attentes d'Inventiva concernant ses efforts d'optimisation de structure du capital et la réduction de la dilution future, en ce qui concerne la détention de son capital social par certains investisseurs, et en ce qui concerne l'essai clinique de phase 3 NATiV3 d'Inventiva évaluant le lanifibranor dans la MASH, y compris le calendrier de publication des données cliniques, des dépôts réglementaires et des activités futures, ainsi que les attentes, plans, perspectives de

croissance d'Inventiva, et l'absence d'événements défavorables significatifs. Toutes les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, incluses dans ce communiqué de presse sont des déclarations prévisionnelles. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, "croire", "anticiper", "s'attendre à", "avoir l'intention", "planifier", "chercher", "estimer", "peut", "sera", "pourrait", "devrait", "conçu", "espérer", "cible", "potentiel", "opportunité", "possible", "viser", et "continuer" et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne sont pas des faits historiques, mais plutôt des déclarations d'attentes futures et d'autres déclarations prospectives basées sur les convictions de la direction. Ces déclarations reflètent les opinions et les hypothèses qui prévalent à la date des déclarations et impliquent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient entraîner une différence matérielle entre les résultats futurs, les performances ou les événements futurs et ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Les événements réels sont difficiles à prévoir et peuvent dépendre de facteurs qui échappent au contrôle d'Inventiva. Il n'y a aucune garantie, en ce qui concerne le produit candidat, que les résultats des essais cliniques seront disponibles dans le délai prévu, que les essais cliniques futurs seront lancés comme prévu, que le produit candidat recevra les autorisations réglementaires nécessaires, ou que les étapes prévues par Inventiva ou ses partenaires seront atteintes dans les délais prévus, ou même qu'elles le seront. Les résultats futurs peuvent s'avérer matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs anticipés exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris la réalisation de la clôture des comptes, le fait que les données intermédiaires ou les données issues de toute analyse intermédiaire des essais cliniques en cours ne permettent pas de prédire les résultats futurs des essais cliniques ou des sujets réglementaires qui y sont liés, Inventiva est une société en phase clinique qui n'a pas de produits approuvés et n'a pas de revenus historiques, Inventiva a subi des pertes importantes depuis sa création, Inventiva n'a jamais généré de revenus à partir de la vente de produits, Inventiva aura besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses opérations, en l'absence desquels Inventiva pourrait être obligée de réduire de manière significative ses activités, de retarder ou d'interrompre son programme de développement, d'étendre ses activités ou de tirer parti de ses opportunités commerciales, et pourrait ne pas pouvoir poursuivre ses activités, la capacité d'Inventiva à obtenir des financements et à conclure des transactions potentielles, dans les délais prévus, ou tout simplement, la capacité d'Inventiva à respecter les obligations contractuelles de l'Opération Combinée, y compris les Nouveaux BSA BEI, y compris les termes des contrats de souscription et des documents de financement connexes, ainsi que l'exercice éventuel d'instruments dilutifs, y compris les Nouveaux BSA BEI, les bons de souscriptions d'actions, les bons de souscription pré-financés émis dans le cadre de l'offre en capital structurée d'un montant pouvant atteindre 348 millions d'euros annoncée le 14 octobre 2024. Le succès futur d'Inventiva dépend de la réussite du développement clinique, des approbations réglementaires et de la commercialisation ultérieure du lanifibranor, les études précliniques ou les essais cliniques antérieurs ne sont pas nécessairement prédictifs des résultats futurs et les résultats des essais cliniques d'Inventiva et de ses partenaires peuvent ne pas étayer les revendications d'Inventiva et de ses partenaires concernant les produits candidats, les attentes d'Inventiva concernant ses essais cliniques peuvent s'avérer erronées et les autorités réglementaires peuvent exiger des arrêts supplémentaires et/ou des modifications supplémentaires des essais cliniques d'Inventiva, les attentes d'Inventiva concernant le plan de développement clinique du lanifibranor pour le traitement de la MASH peuvent ne pas se réaliser et ne pas soutenir l'approbation d'une demande de nouveau médicament (New Drug Application), la capacité d'Inventiva à identifier d'autres produits ou produits candidats présentant un potentiel commercial significatif, la capacité d'Inventiva à mettre en œuvre ses capacités et sa stratégie de commercialisation, de marketing et de fabrication, la capacité d'Inventiva à coopérer avec succès avec ses partenaires existants ou à conclure de nouveaux partenariats, et de remplir ses obligations au titre de tout accord conclu dans le cadre de ces partenariats, les avantages de ses partenariats actuels et futurs sur le développement clinique, les autorisations réglementaires et, le cas échéant, la commercialisation de son produit candidat, ainsi que la réalisation des étapes importantes prévues dans le cadre de ces partenariats et le calendrier correspondant, Inventiva et ses partenaires peuvent rencontrer des retards substantiels au-delà des attentes dans leurs essais cliniques ou échouer à démontrer la sécurité et l'efficacité à la satisfaction des autorités réglementaires applicables, la capacité d'Inventiva et de ses partenaires à recruter et à retenir des patients dans les études cliniques, le recrutement et la rétention de patients dans les études cliniques est un processus coûteux et chronophage qui pourrait être rendu plus difficile ou impossible par de multiples facteurs échappant au contrôle d'Inventiva et de ses partenaires, le produit candidat d'Inventiva peut provoquer des réactions indésirables ou avoir d'autres propriétés qui pourraient retarder ou empêcher son approbation réglementaire, ou limiter son potentiel commercial, Inventiva doit faire face à une concurrence importante, et les activités d'Inventiva, les études précliniques et les programmes de développement clinique ainsi que les calendriers, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Inventiva pourraient être affectés de manière significative et négative par des modifications de lois et réglementations, des conditions défavorables dans son secteur d'activité, des événements géopolitiques et les conflits actuels, les épidémies, et les conditions macroéconomiques, y compris les évolutions des politiques commerciales internationales, l'inflation mondiale, les fluctuations des marchés financiers et du crédit, des droits de douane et autres barrières commerciales, les troubles politiques et les catastrophes naturelles, les marchés financiers incertains et les perturbations dans les systèmes bancaires. Compte tenu de ces risques et incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou à la sincérité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les déclarations prospectives, les prévisions et les

estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles.

Veuillez-vous référer au Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 avril 2026 et au Rapport Annuel sur le Formulaire 20-F (Form 20-F) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 déposé auprès de la SEC le 8 avril 2026 pour d'autres risques et incertitudes affectant Inventiva, y compris ceux décrits sous la rubrique "Facteurs de risque", et dans les futurs documents déposés auprès de la SEC. D'autres risques et incertitudes dont Inventiva n'est pas actuellement connaissance peuvent également affecter ses déclarations prévisionnelles et peuvent entraîner des résultats réels et un calendrier des événements qui diffèrent matériellement de ceux anticipés. Toutes les informations contenues dans ce communiqué de presse sont à jour à la date du présent communiqué. Sauf obligation légale, Inventiva n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives mentionnées ci-dessus. Par conséquent, Inventiva n'accepte aucune responsabilité pour les conséquences découlant de l'utilisation de l'une des déclarations susmentionnées.